



## SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889  
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme  
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

### Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 30 novembre 2021

**Présents :** J.FARCY, Y.MONIN, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, AM.BECHET, P.BUTEUX, M.CAGNARD, H.LEVE, L.NIVELLE, L.BALESDENT, C.DAMAGNEZ, M-L.SAVREUX, L.JOSSE, J.MARTIN

**Secrétaire de séance :** Laurence BALESDENT

#### Procès-verbal du conseil municipal du 11 octobre 2021 :

##### Adopté à l'unanimité

**Monsieur le Maire** indique qu'il va falloir être vigilant quant aux réunions de fin d'année du fait de la crise sanitaire. Une circulaire serait à l'étude pour restreindre le nombre de participants lors de diverses réunions.

Une solution devrait être trouvée pour le Noël des enfants.

Monsieur le maire indique que c'est la première réunion de conseil pour Justine BRAILLY (faisant office de secrétaire de mairie dans l'attente du départ à la retraite de Madame BALESDENT).

**Monsieur le maire** indique avoir recruté avec Monsieur FARCY, Emilie DELOUBRIERE, 39 ans, qui prendra ses fonctions en date du 15 décembre prochain ; elle sera stagiaire pendant un an avant une titularisation.

Monsieur le maire d'ajouter qu'il avait reçu 22 demandes.

Ordre du jour :

#### 1- Numérotation Rue du Général de Gaulle et Rue de Gueschart :

Les terrains rue du Général de Gaulle appartiennent à Monsieur NIVELLE. Ils seront numérotés 55 et 55 bis.

Le terrain rue de Gueschart appartenant à Monsieur BALESDENT. Il sera numéroté 3 et 5. Et de l'autre côté de la maison existante le terrain portera le numéro 9.

**Monsieur le maire** demande à Monsieur Philippe BALESDENT présent dans le public, si cela lui convient. Monsieur Philippe BALESDENT déclare être surpris par cette numérotation qu'il n'a pas demandée.

D'autant plus qu'aucune construction n'est prévue sur cette parcelle

Monsieur le maire de répondre que si ces terrains étaient vendus comme terrain à bâtir, ils auraient déjà un numéro.

##### Adopté à l'unanimité

## **2- Effacement des réseaux Rue Notre Dame :**

Le chiffrage des travaux s'élève à 428 937 € HT, soit 511 174 € TTC.

Le montant de 251 274 € est à déboursier par la commune, 259 900 € pris en charge par la FDE.

**Madame SAVREUX** demande si la ligne haute tension qui traverse les propriétés rue de Gueschart et Notre Dame va être conservée.

**Monsieur le maire** de répondre que cela n'est pas du ressort de la commune mais d'ENEDIS.

Un coût de 240 00 € supplémentaire pour le passage de canalisations d'eau. Les travaux sont à terminer avant la fin juin 2022 car il ne sera pas possible d'ouvrir la route pendant une période de cinq ans après les travaux.

Une circulation alternée sera mise en place pendant la durée des travaux.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire passe directement au point 6

## **6- Emprunt :**

**Monsieur le maire** indique que suite à l'effacement des réseaux rue notre dame les trottoirs seront également à refaire et propose donc de réaliser un emprunt

**Monsieur le maire** indique qu'après consultation, la poste propose un taux à 0,85% et le crédit agricole à 0,82%.

Celui retenu est le Crédit Agricole.

## **3- Parking mairie : création de 3 places :**

**Monsieur le maire** indique le montant du devis pour la création de trois places de parking pour le personnel de la mairie : 7 383 € dont 2 093 € provenant du Département (amendes de police).

Ces trois places seront prises sur l'espace public en faisant sauter la haie existante.

**Madame Martin** : Précise que la subvention amende de police ne peut être utilisée qu'une fois par an.

**Madame LECOMTE** (SRA) demande s'il serait possible de créer un arrêt minute sur une des places située devant la Mairie afin de pouvoir accéder plus facilement à la Poste lors de l'affluence de sortie d'école.

**Monsieur le maire** indique que les gens peuvent se stationner ailleurs que devant la mairie et que la demande est donc refusée.

**Monsieur FARCY** d'ajouter que le problème de stationnement ne l'est qu'aux heures d'entrée et de sortie des classes.

**Madame LECOMTE** (SRA) ajoute qu'il y aurait plus de places de disponibles si le camion de la commune ne se garait pas sur deux places, réservées aux personnes à mobilité réduite. A l'appui de ses dires elle montre, à Monsieur le maire et aux personnes présentes, une photo qui lui a été adressée par un citoyen.

Adopté à l'unanimité

## **4- Achat photocopieur :**

**Monsieur le maire** indique avoir demandé deux devis. L'un au prestataire actuel (RICOH) d'un montant de 6 000 € et l'autre prestataire (DMS) pour un montant de 5200 €.

**Monsieur le maire** indique avoir demandé à la société RICOH de faire un effort sur le prix appliqué. **Monsieur le maire** souhaite conserver RICOH afin de conserver également le service de maintenance pour l'ancien photocopieur.

**Monsieur BALAVOINE** (SRA) demande si un devis a été demandé à l'UGAP, prestataire qui travaille beaucoup avec les collectivités et pratique des prix très intéressants. **Monsieur le maire** de répondre que c'est à eux de venir le trouver et pas l'inverse, c'est lui le client.

Abstention : 2

Pour : 13

#### 5- Travaux Rue de la Ferté :

**Monsieur le Maire** indique qu'il y a soit disant des problèmes d'évacuation d'eaux à hauteur du domicile de Mme Racine et qu'il va faire un geste

La Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre (CCPM) propose de faire des travaux rue de la Ferté, devant la maison de Madame RACINE qui se situe en contrebas de la route. Le coût des travaux s'élève à 5 383, 70 € HT. 70 % du montant est pris en charge par la CCPM, et les 30 % restant par la commune, soit 1 615 €. Un avaloir sera créé et la route sera traversée pour déverser l'eau dans le Scardon.

Adopté à l'unanimité

#### 7- Vente stères de bois :

**Monsieur le maire** indique qu'il y a toujours du bois à vendre au prix de 10 € le stère.

#### 8- Questions et informations diverses :

- **Monsieur le maire** indique que Madame MARESCAUX a quitté ses fonctions au sein du cabinet d'infirmière. Une nouvelle convention doit être signée avec Corinne MERCIER et Mathilde RENAUT dans les mêmes conditions.
- **Monsieur le maire** indique qu'il faut prévoir l'achat d'une imprimante, de haut-parleurs et de webcams car les formations ont lieu de plus en plus en visioconférence. Le coût est de 504 € L'Entreprise Abbeville Bureau est retenue (les autres étant trop chères sans plus de précision).
- **Monsieur le maire** fait un compte-rendu rapide du conseil d'école qui s'est tenu le 18 octobre dernier. Il indique la potentielle fermeture d'une classe l'an prochain du fait de la baisse de 20 élèves cette année.

**Madame LECOMTE (SRA)**, représentante au sein du Conseil d'école, indique ne pas avoir reçu la convocation pour cette réunion. **Monsieur le maire** indique lui avoir envoyé un SMS à cette attention. **Madame LECOMTE** d'indiquer qu'elle n'a jamais reçu ce SMS. **Monsieur le maire** va chercher son téléphone et lit le message envoyé. **Madame LECOMTE** demande à quel numéro ce message a été envoyé. Le numéro indiqué par Monsieur le maire n'est pas le bon.

- **Monsieur le maire** indique qu'en date du 22 janvier prochain se tiendra la nuit de la lecture au Centre culturel.
- **Monsieur le maire** indique avoir déposé un dossier pour peindre le poste Voie Impériale.
- **Monsieur le maire** indique avoir demandé un devis à l'entreprise RAMECOURT pour repeindre les STOP et passages piétons. Celui-ci s'élève à 1 824 €. Les travaux seront effectués lorsque le temps le permettra.

- **Monsieur le maire** indique qu'un coût supplémentaire est à prévoir sur les vitraux: 5 661,74 € il s'agit de réparations sur les plombs. La DRAC intervient à hauteur de 40%, la commune prend les 60% restant. **Monsieur FARCY** d'ajouter qu'il faut profiter que l'échafaudage soit présent.
  - **Mme CAGNARD** indique qu'il y a toujours autant de pigeons sur l'abbatiale.
  - **Mr FARCY** précise que néanmoins plus aucun pigeon ne rentre au niveau de la charpente de l'abbatiale
  - **Monsieur le maire** indique que suite au décès de Madame Rolande SELLIER il a récupéré les clés de la maison (Rue Notre Dame à côté de la résidence Becquestoile), et s'est rendu dans le domicile avec Alexandre LEMAIRE alors qu'il n'avait pas le droit d'y entrer (le domicile étant sous injonction d'un huissier). Il précise qu'il n'y avait rien à y voler. Il précise que le lieu est infesté de rats. Monsieur le maire propose de la faire dératiser aux frais de la commune par la société VALMI.
  - Un rendez-vous est prévu avec AMSOM afin de faire raser la maison et les bâtiments pour construire des logements.
  - **Monsieur le maire** indique que c'est une verrue dans Saint-Riquier.
- 
- **Monsieur le maire** indique qu'un rendez-vous va avoir lieu avec le maire de Crécy en Ponthieu pour rencontrer le nouveau Directeur de la maison de retraite.
  - **Monsieur le maire** indique que dimanche 29 novembre lors du marché de Noël, une équipe de France 3 a accroché une guirlande. L'assurance va rembourser.
  - **Monsieur le maire** indique que les colis seront remis aux aînés le vendredi 10 décembre entre 14 heures et 17 heures à la salle multifonction, sans goûter par précaution sanitaire suite à la reprise du COVID. La salle multifonction sera indisponible les jours précédents, les activités seront déplacées à la salle des fêtes.
  - **Monsieur le maire** indique que les travaux de la salle des sports sont terminés. Il reste 200 000 € à percevoir. **Madame LECOMTE** demande si la salle peut donc de nouveau être occupée. **Monsieur le maire** de répondre à l'affirmative. Il ajoute qu'il a adressé un courrier à la CCPM en indiquant que la solidarité n'allait pas que dans un sens et qu'il allait faire payer les frais d'eau, d'électricité et de ménage.
  - **Monsieur le maire** indique ne pas avoir reçu de réponse pour le moment

#### Questions diverses :

**Madame LECOMTE (SRA)** demande si des questions peuvent être posées, car ce point n'apparaît plus à l'ordre du jour. Monsieur le maire d'acquiescer.

**Monsieur le maire** indique que dorénavant les convocations seraient adressées par AGEDI, un prestataire externe. Il laisse Justine BRAILLY expliquer le nouveau processus. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** et **Madame LECOMTE (SRA)** se montrent sceptiques quant à l'envoi en version dématérialisée car l'envoi informatique de la convocation à ce conseil a été un échec les concernant. Après échanges avec les conseillers, Il est convenu que l'envoi papier continuerait.

**Madame Savreux** souligne que les participants au concours maisons fleuries ont été agréablement surpris par l'augmentation du lot.

**Madame SAVREUX** demande si les gagnants des maisons illuminées de l'an passé pouvaient se représenter cette année. **Monsieur LEVE** de répondre que rien dans le règlement ne dit que les gagnants ne peuvent pas se représenter.

**Monsieur FARCY** indique qu'une marche aura lieu le dimanche 5 décembre au profit du Téléthon. A cet effet, deux représentations de théâtre ont eu lieu, avec 300 spectateurs.

**Monsieur LEVE** indique que le FCC a reçu un label pour l'école de foot. Il sera remis le 6 décembre à partir de 17h30 au stade.

**Madame LECOMTE (SRA)** demande à quelles fins sont destinées les briques entreposées au sein du bâtiment technique communal. **Monsieur le maire** d'indiquer qu'elles lui appartiennent et qu'elles sont placées là dans l'attente de travaux à son domicile.

**Monsieur le maire** indique que la commune a réceptionné le tracteur ce matin.

**Madame LECOMTE (SRA)** demande comment va se dérouler la manifestation de Noël à destination des enfants. **Madame MARTIN** de répondre qu'elle aura lieu le samedi 11 décembre entre 10 heures et 17 heures et qu'elle devrait prendre la même forme que l'an passé.

Clôture de séance à 20 h 55.

- Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » : Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 6 décembre 2021